Voyagez
rassurés

AXA ASSISTANCE
redefining / service

PARTOUT ET À TOUT MOMENT

Partout et à tout moment. Quoi qu'il arrive, AXA Assistance vous assiste et vous conseille, n'importe où, toute l'année et à toute heure du jour ou de la nuit. Que vous soyez à la maison, en voyage ou sur la route, nos collaborateurs veillent à trouver la solution adéquate à votre problème de façon rapide et efficace. De plus, nos formules d'assistance couvrent tous les membres de votre famille ! Tant votre véhicule que votre habitation sont protégés.

- **Service sur mesure pour chaque client**
- **Annulation de voyage incluse**
- **Accessible 24h/24 et 7j/7**
- **AXA Assistance est présent dans plus de 30 pays**
- **7.000 collaborateurs de par le monde, dont 300 en Belgique**

REFERENCE, EXCELLENCE OU FORMULE TEMPORAIRE?

Les formules Reference et Excellence sont des contrats annuels qui proposent une assistance complète …

… pour vous et votre famille, en Belgique et dans le reste du monde.
AXA Assistance organise et prend en charge vos soins médicaux à l'étranger, ainsi que les éventuels frais de recherche (par exemple en cas d'un accident de ski) et s'occupe du rapatriement.

… durant votre voyage.
Si votre voyage doit être annulé ou interrompu, AXA Assistance vous rembourse les frais d'annulation.

… pour votre voiture.
Si votre voiture tombe en panne ou que vous êtes impliqué dans un accident, AXA Assistance la fait remorquer. En cas de vol, vous recevez une voiture de remplacement pour une durée de maximum 30 jours dans votre pays de résidence si l'option 'véhicule de remplacement' est souscrite. Votre remorque et caravane sont également assurées.

.. pour votre habitation.
AXA Assistance passe à l'action en cas de problèmes liés à votre habitation et vous tire d'affaire si vous perdez vos clés.

CONTRATS ANNUELS

Reference est le contrat d'assistance de base.

La formule **Excellence** est un contrat d'assistance plus étendu en termes de garanties et de limites de couverture. En cas de panne ou d'accident, vous recevez ainsi une voiture de remplacement pour une durée de 10 jours (au lieu de 5) si cette garantie est souscrite.
En outre, le plafond en matière de frais médicaux s'élève à € 3.000.000 par assuré (au lieu de € 1.000.000).

Les contrats Reference et Excellence prévoient tous les deux la couverture de vos petits-enfants !

En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, il est possible d'écourter votre séjour à l'étranger ou de rentrer anticipativement de l'étranger. Désormais, le retour peut également être prévu lorsqu'un membre de la famille est en phase terminale d'une maladie incurable et que son état nécessite des soins palliatifs.

CONTRAT TEMPORAIRE

Le contrat d'assistance temporaire présente une durée limitée et vous couvre vous ainsi que votre voiture lors d'un voyage. Il peut être complété par des options, telles que :
> Remboursement des frais médicaux jusqu'à € 1.000.000 par personne
> Assurance accidents de voyage incluant les couvertures du décès et de l'invalidité permanente
> Assurance bagages

EN
TOUTE
IANCE

Vous avez très certainement des souhaits et besoins spécifiques. Les contrats Reference et Excellence offrent de nombreuses possibilités quand il s'agit de compléter votre assistance par les options qui vous conviennent le mieux :

- Assistance à votre véhicule
- Voiture de remplacement
- Plafond de remboursement plus élevé pour les frais médicaux
- Assurance accidents de voyage
- Assurance bagages

EN TOUTE CONFIANCE

Assistance à votre véhicule

En plus de l'assistance pour vous et les autres membres de votre famille, vous pouvez également opter pour une telle couverture pour un ou plusieurs véhicules.

Voiture de remplacement

En cas de panne, d'accident ou de vol, une voiture de remplacement est plus que bienvenue.

Plafond de remboursement plus élevé pour les frais médicaux

Dans certains pays, les frais médicaux peuvent rapidement s'envoler. Vous voulez vraiment pouvoir dormir sur vos deux oreilles ? Grâce à cette option, vous êtes couvert à hauteur de € 1.000.000 par personne au lieu de € 25.000 pour le contrat temporaire.

Assurance accidents de voyage

Cette assurance couvre un capital en cas d'invalidité permanente et de décès, à la suite d'un accident lors d'un voyage à l'étranger.

Assurance bagages

Cette assurance couvre le contenu de vos bagages. Sa souscription est conditionnée à celle de l'assurance accidents.

	Temporaire	Reference	Excellence
Assistance aux personnes			
Durée du séjour (jours consécutifs)	Au choix du client et max. 90 jours	90 jours	6 mois
Option prolongation du séjour	✓	-	3 mois
Frais médicaux à l'étranger	€ 25.000/assuré	€ 1.000.000/assuré	€ 3.000.000/assuré
Option frais médicaux à l'étranger étendus à € 1 million	✓	✓	✓
Rapatriement	Illimité	Illimité	Illimité
Assistance ski	✓ Remboursement du forfait non utilisé max. € 125	✓ Remboursement du forfait non utilisé max. € 125	✓ Remboursement - du forfait non utilisé max. € 250 - des leçons de ski non utilisées max. € 150 - des frais de location du matériel max. € 20/jour et max. 6 jours
Assistance voyage	✓	✓	✓
Remboursement des frais de communication > € 30	max. € 100	max. € 100	max. € 100
Frais médicaux post-hospitaliers en Belgique (durée max. 1 an)	€ 2.500/assuré	€ 2.500/assuré	€ 6.000/assuré
Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger	€ 5.000	€ 5.000	€ 10.000
Frais de recherche et de sauvetage en Belgique	€ 5.000	€ 5.000	€ 10.000
Couverture des petits-enfants	-	✓	✓
Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille; également en cas des soins palliatifs en phase terminale d'un membre de la famille	✓	✓	✓
Annulation de voyage et interruption de voyage			
1 personne/couple	-	€ 1.000/sinistre/assuré et € 2.000/an/assuré	€ 2.500/sinistre/assuré. en € 5.000/an/assuré.
Famille	-	€ 1.000/sinistre/assuré et € 3.000/an/assuré	€ 2.500/sinistre/assuré. en € 7.500/an/assuré.
Assistance au véhicule			
Dépannage/Remorquage après un incident technique	✓	✓	✓
Hôtel à l'étranger pendant les réparations	€ 75/nuitée/chambre, max. € 750	€ 75/nuitée/chambre, max. € 750	€ 125/nuitée/chambre, max € 1.200
Franchise kilométrique	0 km	0 km	0 km
Immobilisation à l'étranger immobilisation < X jours: hôtel ou poursuite du voyage immobilisation > X jours: rapatriement ou poursuite du voyage	 5 jours 5 jours	 5 jours 5 jours	 3 jours 3 jours
Assistance remorque et caravane	✓	✓	✓
Option voiture de remplacement - en cas de vol	-	5 jours - 30 jours	10 jours - 30 jours
Assistance juridique	✓	✓	✓
Assistance habitation	-	✓	✓
Envoi d'un serrurier (max. € 250 et 1x/an)	-	✓	✓
Assistance psychologique	-	-	✓

CONTRAT TEMPORAIRE

CONTRAT TEMPORAIRE

Nombre de jours	4	8	16	23	31	45	62	90	Mois suppl.
Assistance aux personnes (prime par personne en euro)									
Zone 1	14	15	18	21	26	32	38	51	15
Zone 2	19	20	25	30	33	41	48	61	21
Zone 3	40	44	54	61	72	87	104	136	35
Assistance aux véhicules (prime par véhicule)									
Zone 1	18	24	28	32	37	45	52	67	21
Zone 2	27	36	44	50	56	67	77	98	28
Accidents de voyage par tranche de € 25.000 par assuré									
	5	6	8	10	12	14	17	21	2
Bagages par tranche de € 1.000 par assuré si l'assurance 'accidents' est souscrite									
	10	11	16	19	24	28	32	36	-

Validité : La remorque ou caravane est assurée gratuitement avec le véhicule tracteur.

Frais médicaux à l'étranger :
remboursement jusqu'à € 1.000.000 pour € 50 par personne quelle que soit la zone.

ZONES DE COUVERTURE

zone 1:
Andorre, Belgique, Danemark, Allemagne, France y compris la Corse à l'exclusion des Dom-Tom, Grande Bretagne, Irlande, Italie y compris les îles, Liechtenstein, Grand-duché de Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Autriche, Portugal, San Marin, Espagne continentale et les Baléares à l'exclusion des îles Canaries, l'Etat du Vatican, Suisse.

zone 2:
Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, les îles Canaries, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, République Slovaque, Slovénie, République Tchèque, Turquie, Suède.

zone 3:
Les autres pays non repris dans les zones 1 et 2.

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

AXA ASSISTANCE
redefining / service

Envoyez ce formulaire complété et signé
a votre courtier ou à Broker Solutions
(Avenue Sleeckx 1, B-1030 Bruxelles, broker@asssudis.be
Fax +32 (0)2 247 77 19).

Je, soussigné(e)),

Nom du preneur d'assurance : _____

Prénom : _____

Rue : _____ N° : ____ Boîte :____

Code postal :_____ Localité : _____

Tél.: _____ GSM:_____

Fax: _____

E-mail: _____

désire souscrire un contrat annuel :

☐ **Reference** ☐ **Excellence**
☐ **Individu** ☐ **Couple** ☐ **Famille**

☐ **Option voiture de remplacement**
☐ **Je ne souhaite pas souscrire à une annulation voyage.**

Date du début du contrat :

PROPOSITION D'ASSURANCE
Le présent document est une proposition d'assurance qui n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans un délai de trente jours de la réception de la proposition, l'assureur n'a pas notifié au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. La signature de la présente proposition ne fait pas courir la couverture.

ou souhaite souscrire à un contrat temporaire :

☐ **Zone 1** ☐ **Zone 2** ☐ **Zone 3**

Pays de destination : _____
du _____ au _____
Nombre de personnes : _____

Nom : _____ Prénom : _____

_____ _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____

Nombre de véhicules assurés : (de moins de 10 ans)
Numéro d'immatriculation 1ière mise en circulation :

☐ Extension frais médicaux (€ 1.000.000)
☐ Accidents voyage (max. 10 tranches de € 25.000)
Nombre de tranches : _____
☐ Assurance bagages (max. 3 tranches de € 1.000)
Nombre de tranches *: _____

*: uniquement si l'assurance 'accidents de voyage' a été souscrite

Fait à _____ , le ____ / ____ / _____

Signature :

La signature de la présente proposition ne fait pas courir la couverture. En signant ce document, vous confirmez que vous souhaitez souscrire un contrat.

Espace réservé au courtier
Numéro intermédiaire : _____ Tél. : _____
Nom et adresse : _____

Surfez sur http://brokersolutions.axa-assistance.be pour recevoir plus d'infos sur nos formules.

Souhaitez-vous plus d'information?
Adressez-vous à votre courtier
ou à Broker Solutions.

Tél. +32 (0)2 247 77 10 | Fax +32 (0)2 247 77 19
broker@assudis.be
http://brokersolutions.axa-assistance.be

Assudis commercialise et gère les contrats d'AXA Assistance.
RPM 0474.436.007 -
FSMA 047.811A

Éditeur responsable :
Inter Partner Assistance
Avenue Louise 166,
1050 Bruxelles –
RPM Bruxelles – 0415.591.055
Tél. +32 (0)2 550 05 00 -
Fax +32 (0)2 550 04 75
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0487 pour pratiquer les assurances de voyage.

Votre courtier: